

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

146036

Déclaration de Maladie : N° S19-0047586

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10348 Société : MM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : KACITI HACHAM Date de naissance : 13/02/77

Adresse :

Tél. : 066222898 Total des frais engagés : 1222,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Omar BENNOUNA
Médecin Générale
Passage Prince
Rue 65 N°53, Casablanca
Ettaouine H. Hassan - Casablanca
Tél. : 0522 90 98 07

Date de consultation : 16/01/23

Nom et prénom du malade : HACHAM KACITI Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Reprise soin + H.T.A

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 16/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhession@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/01/23	C		150,00	Docteur Médecin Chérif Chérif Prince Rue 65 N° 100 Avenue Hassan II Casablanca Etat: 091027433 09887
				091027433

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
CHAMRANT M'hamed Bis boulevard Hassan II (Ex. Jerrada) - Oasis - Casablanca Tél: 05 22 25 84 85	16-01-23	1122.80

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور عمر بنونة

Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale
graphiste

82.00
Générale
intpellier, France
es F.A.R
le DIU

Générale

Docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale

Rue 65 N°53, 2^{ème} Etg Passage Prince
El-Hassane H. Hassani - Casablanca
Tél.: 0522 90 98 07

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى
من كلية الطب بمولنبي بفرنسا

طبيب سابق في القواة المسلحة الملكية
شهادة في وضع اللولب - العملية الصغيرة

Casablanca, le 16/10/11/23

Mr HICHAM

KACIHI

Etde 3 mois

83.70 x 0.8

1cp x 2 1/2

1601236875

23.70 x 0.8

Tramadol 10mg

1601236876

1cp x 3 1/2

92.00 x 0.2

Contergyl 5mg

1cp x 2 1/2

25mg

motri

noui

AMRANI Mohamed
Pharmacie SAAD
44, Bd Beyrouth Abderrahim Bouchiba
(Ex. Jérada) - Osis - Casablanca
Tél: 05 22 25 34 85

39.80 x 0.2

Loroxyl

5 gout

10 gout

1122.80

1601236877

Laroxyl®

Amitriptyline

PPV: 39DH80
PER: 10/25
LOT: L3587

Laroxyl®

Amitriptyline

PPV: 39DH80
PER: 09/25
LOT: L2830

Docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale
Rue 65 N°53, 2^{ème} Etg Passage Prince
El-Hassane H. Hassani - Casablanca
Tél.: 0522 90 98 07

زنقة 65، رقم 53. الطابق الثاني - مدر برانس - التعاون - الحي الح
معن - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet : 05 22 90 98 07
في حالة الاستعجال : 64 04 38 25

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH
ID: 650680
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH
ID: 650661
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH
ID: 650661
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH
ID: 649077
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH
ID: 649077
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH
ID: 649077
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH
ID: 650568
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH
ID: 650568
6 118001 140237

23,70

3 H
1 2 E 01
2 1 - 5

23,70

V 1 2 3 4 5
1 2 3 4 5
1 2 3 4 5

23,70

1 2 3 4 5
1 2 3 4 5
1 2 3 4 5

23,70

V 1 2 3 4 5
1 2 3 4 5
1 2 3 4 5

23,70

1 2 3 4 5
1 2 3 4 5
1 2 3 4 5

23,70

1 2 3 4 5
1 2 3 4 5
1 2 3 4 5